

Conférence de presse d'ALERTE

Crise et pauvreté

Les associations de solidarité alertent l'opinion

28 novembre 2008

Intervention de JB de Foucauld

Sur l'emploi

1. Même si l'emploi ne règle pas tout, le chômage, lui dérègle tout. Il rend pauvre, sous de multiples formes, des personnes qui ne l'étaient pas. Il rend encore plus difficile à ceux qui sont déjà pauvres de sortir de la pauvreté. Il y avait, selon l'enquête emploi, avant l'aggravation récente de la crise environ 4 millions de personnes qui souffraient d'insuffisance de travail rémunéré: Qu'elles ne travaillent pas du tout et cherchent activement (2 millions), qu'elles souhaitent travailler, mais soient trop découragées pour chercher (700 mille) ou qu'elles soient en sous-emploi (près de 1,3 millions). Rappelons en outre que la durée moyenne du chômage est de 14 mois. Ces données vont se dégrader vraisemblablement et accroître la souffrance sociale dans une proportion que les enquêtes trimestrielles emploi préciseront, enquêtes qui sont plus significatives que les inscriptions mensuelles des demandeurs d'emploi à l'ANPE qui monopolisent trop l'attention et l'émotion.

2. Comment réagir à cette situation ? La réponse à la crise financière ne peut être, pour nous, exclusivement institutionnelle et régulationniste. On voit bien que c'est le modèle américain de société individualiste, à faible redistribution sociale, qui a fabriqué des produits financiers toxiques pour se développer, mettant ses propres pauvres, puis ceux des autres pays, en difficultés accrues. On voit bien qu'il y a un autre « vivre ensemble » à inventer, une société plus solidaire, autrement créative, plus sobre, moins injuste, prête à payer le prix d'un droit à l'emploi de qualité pour tous. Essayons donc d'être plus solidaires des demandeurs d'emploi, ceux qui sont déjà là, ceux qui risquent de les rejoindre. De quelle manière?

3. Je voudrais d'abord plaider pour une chose simple, tellement à portée de mains, qu'on semble l'avoir oublié : l'entraide. Le chômage ne suscite pas l'entraide. De manière quelque peu diabolique, il génère l'évitement et casse le lien social au moment où on a le plus besoin de lui. De cela nous sommes tous responsables et on ne le dit pas assez. On n'appelle pas suffisamment à l'entraide face au chômage. Si on ne veut pas retrouver l'emploi par la dérégulation du marché du travail, il faut susciter du capital social pour soutenir l'initiative des demandeurs d'emploi et pour les accompagner dans leurs efforts. On a besoin d'entraide informelle (écoute, amitié, maintien de relation) et d'entraide organisée. Le chômage est un phénomène complexe : seul, il est difficile d'aider. Dès que l'on se regroupe, dès que l'on s'organise, on devient créatif et efficace. C'est la leçon des multiples expériences associatives d'aide à l'emploi. Mobilisons-nous donc auprès d'elles. Ce sera avoir une bonne façon d'inciter les entreprises, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics à faire plus et mieux.

4. Dès lors, en effet nous pouvons demander aux entreprises d'élever le niveau de leur responsabilité sociale: aux sociétés de ne pas chercher à rétablir des taux de rentabilité exagérés dès qu'elles le pourront; aux banques de supprimer les bonus avant de supprimer des emplois ; aux dirigeants qui sont amenés à licencier de prendre leur part du fardeau en réduisant leurs rémunérations exagérées.

5. Aux partenaires sociaux qui négocient la nouvelle convention de l'assurance-chômage, nous demandons de faire jouer à cette institution son rôle d'amortisseur, alors qu'elle a souvent dans le passé joué un rôle pro-cyclique. Nous demandons que les ressources actuelles soient maintenues, que le projet de transfert de cotisation à l'assurance vieillesse soit différé, que les contrats de travail de courte durée bénéficient d'une meilleure couverture, et que les jeunes, non bénéficiaires du RSA, soient mieux assurés.

6. A l'Etat, nous demandons :

-la mise à disposition des acteurs de terrain de contrats de travail aidés en nombre suffisant et de bonne qualité, c'est-à-dire à plein temps, d'une durée suffisamment longue, et assortis d'une formation permettant le retour des bénéficiaires à l'emploi ordinaire ;

-l'attribution à « Pôle emploi » des moyens nécessaires pour développer une offre de service de qualité, élargie notamment en direction des allocataires du RSA ;

-que le guichet des exonérations de charges pour les heures supplémentaires soit désormais limité à ses actuels détenteurs.

7. Aux collectivités locales, mobilisées pour l'insertion, nous demandons en outre qu'elles aident localement les demandeurs d'emploi à s'organiser afin qu'ils soient effectivement en mesure de pouvoir participer activement à la détermination et à l'évaluation des politiques qui les concernent.

JB de Foucauld

Président de Solidarités nouvelles face au chômage

www.snc.asso.fr